

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

#### ÉTAIENT EXCUSÉES :

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Tiphanie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

#### ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD  
Isabelle DUFRENNE  
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-1

**CONSIDÉRANT** que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**CONSIDÉRANT** que cette autorisation permet ainsi d'assurer une continuité des investissements sans interruption jusqu'au vote du budget. Les crédits correspondants sont intégrés au budget primitif lors de son adoption.

**CONSIDÉRANT** que pour information, le quart des crédits des dépenses d'équipement inscrits au budget 2022 s'élève à 227 586 €.

**SÉANCE : le 30 novembre 2021**

**Délibération n° : 21-11-21**

**7.1 Décisions budgétaires**

**Objet : Ouverture de crédits en section d'investissement avant adoption BP 2022**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20211207-21\_11\_20-DE

Crédits ouverts au BP précédent - Opérations réelles	propositions nouvelles au BP 2021 (hors RAR)	DM au BP 2021	Total BP + DM	crédits pouvant être ouverts par l'assemblée
<b>Chapitres</b>				
chap 10	65 328,00 €		65 328,00 €	16 332,00
chap 20	25 440,00 €	6 490,00 €	31 930,00 €	7 982,50
chap 201	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
chap 21	381 860,23 €	273 259,00 €	655 139,23 €	163 781,81
chap 23	48 900,00 €	2 580,00 €	51 480,00 €	12 870,00
<b>Opérations</b>				
OP118	13 920,00 €	0,00 €	13 920,00 €	3 480,00
OP132	92 550,00 €	0,00 €	92 550,00 €	23 137,50
<b>TOTAUX</b>	<b>628 018,23 €</b>	<b>282 329,00 €</b>	<b>910 347,23 €</b>	<b>227 586,81</b>

**CONSIDÉRANT** la présentation en commission finances réunie le 23 novembre 2021,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'accepter l'ouverture de crédits au titre des dépenses nouvelles, sur le budget primitif 2022, pour un total de 152 328 € répartis comme suit :

➤ **Opérations :**

- Compte 2151 - OP132 – 813 Travaux de voirie 10 000 €
- Compte 2188 – OP118 – 814 Eclairage public 3 000 €

➤ **Opérations non affectées :**

- Compte 10223 Taxe locale d'équipement 65 328 €
- Compte 2051 Licences et concessions 2 000 €
- Compte 2128 Autres agencements et aménagements de terrains 5 000 €
- Compte 2183 Matériel informatique 2 000 €
- Compte 2184 Mobilier 1 000 €
- Compte 2188 Autres matériels 10 000 €
- Compte 21311 Hôtel de ville 10 000 €
- Compte 21312 Bâliments scolaires 3 000 €
- Compte 21318 Autres bâliments 41 000 €

**Article 2 :** de reprendre ces ouvertures de crédits dans le budget primitif 2022.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20211207-21\_11\_20-DE

SÉANCE : le 30 novembre 2021

Délibération n° : 21-11-21

7.1 Décisions budgétaires

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Objet : Ouverture de crédits en  
section d'investissement avant  
adoption BP 2022

Le Maire  
  
Sandrine GOMBERT  
59494

Mairie de Petite-Forêt  
Maire et Adjoint Général

Acte affiché le :

07 DEC. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire  
  
Sandrine GOMBERT  
59494

